

UN OUTIL DE CONCERTATION AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Le Plan Climat Énergie Territorial

Un projet et une méthode d'application au territoire

Climat • Énergie • Transversalité

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est, comme l'Agenda 21, un projet de développement durable autant qu'une méthode d'élaboration d'un projet de territoire mais dont les finalités, d'égale importance, sont la lutte contre le changement climatique, par la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) et de la consommation énergétique et l'adaptation du territoire aux impacts inévitables du dérèglement climatique. Le PCET vise deux grands objectifs chiffrés, qui correspondent à la déclinaison locale des engagements de la France au niveau international :

- à horizon 2020 : les "3 x 20%" de l'Union européenne, à savoir une part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie portée à 20%, une réduction de 20% des émissions de GES et une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, ces deux critères étant établis par rapport au niveau de 1990 ;
- à horizon 2050 : le "facteur 4", soit la division par 4 des émissions de GES par rapport au niveau de 1990.

Toutefois, dans le cadre de Plans volontaires, les territoires peuvent faire le choix d'objectifs plus ambitieux.

Ces objectifs portent sur le territoire de la collectivité qui engage le PCET, dans le cadre de ses compétences propres et en mobilisant les autres acteurs du territoire (autres collectivités territoriales, acteurs économiques, etc.). Le PCET peut s'articuler avec l'Agenda 21, dont il constitue le volet "Energie-Climat". Le PCET doit être compatible avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, et doit être pris en compte dans le schéma de cohérence territoriale et le plan local d'urbanisme. Les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, ainsi que les communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants sont, depuis la loi Grenelle II, tenus d'adopter un PCET avant le 31 décembre 2012. Les autres communes et communautés de communes, ainsi que les Syndicats, les Pays et les Parcs naturels régionaux peuvent également se lancer dans une telle démarche de façon volontaire. En 2013, plus de 390 PCET sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre en France.

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS UN PCET ?

L'agriculture est une activité fortement émettrice de gaz à effet de serre, même si elle intervient également dans la fixation du carbone. En France, elle contribue à hauteur de 20% des émissions (source CITEPA, inventaire SECTEN, format PNLCC, 2006). Ces émissions sont principalement dues au protoxyde d'azote (N_2O) en lien avec les engrais azotés, au méthane (CH_4) émis par l'élevage de ruminants (bovins, ovins, caprins) et au dioxyde de carbone (CO_2) produit par l'utilisation de carburant pour les engins agricoles, pour chauffer les serres et les bâtiments d'élevage, etc. Il faut également tenir compte des émissions indirectes (non comptabilisées dans les 20%), pour la production et le transport des intrants de synthèse par exemple, majoritaires en grandes cultures.

L'énergie directe est celle qui est directement consommée sur la ferme (électricité, gaz, fioul). L'énergie indirecte est celle qui est consommée pour le transport ou la fabrication des intrants nécessaires au fonctionnement de l'exploitation (engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail, fabrication du matériel etc.). 50% de la consommation d'énergie d'une exploitation concerne l'énergie directe et 50% l'énergie indirecte.

Au-delà des seuls aspects de consommation et de production énergétique et des gaz à effet de serre, il paraît important de réfléchir de manière globale sur le type d'agriculture à envisager pour les années à venir. Cela afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux en lien avec la santé, avec l'emploi et de permettre aux agriculteurs de vivre et de nourrir la planète.

Les pratiques issues du mode de production biologique sont reconnues comme pouvant contribuer à limiter la consommation énergétique et à réduire ces émissions de gaz à effet de serre, notamment par :

- Une réduction de la fertilisation azotée minérale remplacée par l'utilisation de légumineuses ou de compost, etc.
- Un meilleur potentiel de stockage de carbone dans les sols en Agriculture Biologique - AB (production d'humus) via différentes pratiques (fertilisation organique, association de cultures, place plus importante de la prairie dans le système, etc.). Ces sols deviennent également moins sensibles à l'érosion, évitant ainsi des pertes de carbone importantes.
- L'interdiction des intrants chimiques de synthèse (pesticides et engrais), qui limitent donc les émissions indirectes de CO_2 .
- Il est à noter que l'utilisation de carburant pour l'AB est souvent supérieure au conventionnel dans la mesure où il y a davantage de travail mécanique. Cette argumentation est très fortement compensée par l'absence de consommation de pesticides et d'engrais minéraux.
- D'une manière générale, les différentes études réalisées à ce jour font état d'un niveau d'émissions de GES inférieur pour l'AB lorsqu'il est exprimé par hectare.

ÉTAPES méthodologiques du PCET

PRÉFIGURER

- Assurer le portage politique et s'organiser en interne
- Réaliser un pré-diagnostic
- Mobiliser le territoire

RECOMMANDATIONS pour intégrer l'agriculture biologique

ASSOCIER À LA DÉMARCHE PCET LES ÉLUS ET LES SERVICES en charge de la thématique agricole et de celles qui lui sont associées : restauration collective, eau, environnement, urbanisme, éducation, etc.

FORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS ET LES SERVICES AUX ENJEUX AGRICOLES, en particulier sur l'agriculture biologique, en s'appuyant par exemple sur l'expertise du réseau bio. Porter à connaissance les études montrant les liens entre agriculture et émissions de GES, énergie et adaptation aux changements climatiques.

IDENTIFIER LES ACTIONS DÉJÀ MENÉES SUR L'AGRICULTURE ET LEUR IMPACT SUR LES GES ET SUR L'ENVIRONNEMENT EN GÉNÉRAL : restauration collective, circuits de proximité, biodiversité et environnement, soutien à une agriculture économe en intrants, entretien sans pesticide des espaces verts, etc.

COMMUNIQUER sur ces premiers éléments de diagnostic auprès de la population et des acteurs du territoire, dans le cadre des réunions de lancement : par exemple, faire intervenir des agriculteurs bio à ces réunions pour témoigner de l'impact de leurs pratiques sur le climat.

DIAGNOSTIQUER ET MOBILISER

- Etablir le profil climat du territoire
- Mener la co-construction

INTÉGRER AU SEIN DE L'INSTANCE DE CONCERTATION ("Club Climat" par exemple) des organismes de développement agricole, des experts scientifiques, des associations environnementales et des représentants de la population.

SENSIBILISER SPÉCIFIQUEMENT LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE AUX IMPACTS QUE PEUT AVOIR LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE POUR LEUR ACTIVITÉ (STRESS HYDRIQUE, SÉCHERESSE, ÉROSION, DÉPENDANCE AU PÉTROLE, ETC.) : organiser des visites d'exploitations bio pour communiquer sur l'intérêt des pratiques bio face à ces enjeux. Dans le diagnostic, prendre en compte les émissions de GES du territoire relatives à la production, transformation et consommation agricole, sans oublier les émissions indirectes liées à l'agriculture (production d'intrants de synthèse par exemple).

PRENDRE ÉGALEMENT EN COMPTE L'OBJECTIF D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : recherche d'autonomie alimentaire et des exploitations, de variétés ou de races adaptées, de préservation de la biodiversité (pour une meilleure résilience), préservation de la ressource en eau, etc. Des outils existent pour dresser les diagnostics (par exemple DiaTerre à échelle de l'exploitation, et ClimAgri à l'échelle du

territoire). Ces outils peuvent permettre de mettre en évidence les impacts des différents modes de production et d'identifier des pistes pour améliorer les pratiques.

Ex. : Pays du Ternois : Afin d'étudier la contribution des pratiques agricoles dans la diminution des GES, 5 scénarios agricoles ont été testés via l'outil ClimAgri, dont un scénario de développement de l'AB. Ce dernier a révélé la contribution de l'AB dans la diminution des GES, notamment grâce à la diminution des émissions indirectes. Ces résultats peuvent ensuite servir de point de départ à une réflexion sur le développement de l'AB, justifiée par un enjeu du territoire : la lutte contre le changement climatique.

ETABLIR UN DIAGNOSTIC DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE prenant en compte les enjeux d'autonomie alimentaire et d'autonomie des exploitations (autonomie fourragère des élevages notamment), de préservation du foncier, de qualité de l'eau potable, de biodiversité, de santé, etc. Pour cela, se rapprocher notamment des observatoires régionaux des changements climatiques lorsqu'ils existent ou des hambres d'Agriculture lorsqu'elles effectuent un travail d'observation ou de prospective climatique.

Organiser la concertation autour du diagnostic via des ateliers avec la population sur les thématiques "agriculture" ou "alimentation".

CONSTRUIRE LE PCET

- Analyser les propositions d'actions
- Construire le portefeuille d'actions
- Elaborer des scénarios prospectifs
- Engager parallèlement les actions "gagnant - gagnant"
- Préparer la délibération d'adoption du PCET
- Affiner le programme stratégique à long terme avec les objectifs relevant du Facteur 4

DE NOMBREUSES ACTIONS EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES, ET CE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE : soutien au développement de circuits de proximité en AB, aide à l'installation d'agriculteurs bio, repas "à faible impact carbone" en restauration collective, formations des agriculteurs à des pratiques alternatives faiblement émettrices de GES (semis sous couvert, non-labour, préservation et développement des haies, inter-cultures en légumineuses, développement de l'autonomie fourragère, etc.), notamment à l'agriculture biologique, gestion écologique des espaces verts, etc. Au niveau agriculture-énergie, la production

d'énergie agricole locale est une piste d'actions à envisager : panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles, huiles végétales pures, production énergétique locale (bois, agroforesterie,...). Des actions visant à développer la production d'éco-matériaux locaux (filère chanvre locale, maison avec isolation en paille, ...) peuvent également être prévues.

L'INTÉGRATION DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE À CETTE ÉTAPE EST PRIMORDIALE pour garantir la réussite de la mise en œuvre : des groupes d'échange entre agriculteurs peuvent être organisés pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et venir nourrir la construction du plan d'actions.

METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER

MAINTENIR LA STRUCTURE DE CONCERTATION tout au long de la mise en œuvre pour favoriser les liens entre les agriculteurs, les consommateurs et les acteurs publics et partenaires : l'organisation de visites de terrain sur des exploitations pilotes dans la démarche peut permettre de stimuler la mise en œuvre et de nourrir la motivation de tous les acteurs impliqués.

ÉVALUER tout au long de la mise en œuvre les résultats obtenus, par le biais d'indicateurs d'évaluation en lien avec l'agriculture durable (% de SAU bio, notamment autour des captages, évolution des conversions, des ventes en circuits courts, volumes des achats bio locaux en restauration collective, degré d'autonomie protéique du territoire, hausse de la biodiversité sur les exploitations agricoles, etc.).

UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE

UN VÉRITABLE PROJET TRANSVERSAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À TOURS 37 • 284 326 HABITANTS

Le PCET de la Communauté d'agglomération de Tours, pensé comme un véritable projet transversal de développement durable, au-delà du seul enjeu de réduction des émissions de GES, comprend plusieurs actions orientées vers l'agriculture durable, notamment biologique, les circuits de proximité et la trame verte et bleue.

Voici quelques extraits du plan d'actions :

- "Aménager et gérer durablement le territoire".
- Action n°1 "Soutenir une politique agricole de proximité".
- Action n°2 "Installer les agriculteurs au cœur de la ville".
- Action n°3 "Faciliter les circuits courts".
- Action n°5 "Aller vers une gestion écologique des espaces verts".
- "Développer des modes de vie durables".
- Action n°52 "Atteindre une haute qualité alimentaire dans la restauration collective", via le soutien à la constitution d'un réseau local de distribution de produits biologiques.

Plusieurs réalisations en interaction avec l'agriculture ont notamment vu le jour via ce cadre. La communauté

d'agglomération a installé sur la commune de Berthenay un maraîcher biologique sur 5ha de terres via un bail rural environnemental (achat des terres et du hangar). Elle a également accompagné l'installation d'un autre maraîcher sur la commune de La Riche en finançant une partie de l'écoconstruction d'un local agricole. Enfin, d'autres projets d'achat de foncier pour les louer à des agriculteurs bio sont en cours (dont la restauration d'une ferme caprine aux portes de Tours pour la convertir en bio avec des outils de transformation et de vente à la ferme).

- La communauté d'agglomération participe au financement du maintien d'un abattoir en Indre-et-Loire et soutient les AMAP du territoire.
- Plusieurs communes sont engagées dans des démarches de gestion écologique des espaces verts avec le soutien technique de l'agglomération (diagnostic des pratiques, groupe de travail, etc.).
- De nombreuses actions pédagogiques sont menées : sensibilisation et animations sur l'alimentation, l'agriculture bio, la biodiversité (installation de ruchers notamment), le jardinage écologique, etc.



TÉMOIGNAGE

ERIC MAGNET
AGRICULTEUR ET VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'AGRICULTURE
POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME
26 • 26 838 HABITANTS ET BIOVALLEE



"Les actions engagées ont déjà eu des résultats très positifs."

"En 2009, dans le cadre du projet de territoire Biovallée, nous avons fixé des objectifs ambitieux : atteindre 50% d'agriculture bio, diminuer de moitié les intrants chimiques et introduire 80% de produits bio et locaux en restauration collective. Les actions engagées ont déjà eu des résultats très positifs :

- sur cinq ans, la part d'agriculteurs en bio a été doublé (14.7% à 30.1% des agriculteurs du territoire certifiés en AB de 2008 à 2013),
- un tiers des établissements de la vallée de la Drome atteignent 25% d'introduction de produits bio et/ou locaux,
- de nombreuses actions de sensibilisation et d'échanges sur les techniques alternatives ont été menées auprès d'agriculteurs conventionnels.

Nous souhaitons désormais poursuivre ces actions, en y intégrant les enjeux énergétiques et climatiques. Cette approche nous semble pertinente pour atteindre des objectifs de développement de l'agriculture bio, avec une vision globale, à long terme et plus fédératrice des acteurs du territoire. La finalité est de maintenir ou d'accroître la valeur ajoutée des exploitations par des systèmes de production optimisant les ressources énergétiques et valorisant les ressources locales de qualité. Les nouveaux objectifs ciblés sont la réduction des consommations d'énergie et des GES, la production d'énergies renouvelables et l'adaptation des exploitations au changement climatique. Ces orientations demandent de revoir les systèmes de productions et les filières dans leur ensemble, en s'appuyant sur des démarches individuelles ou collectives. Pour les atteindre, 5 nouveaux axes de travail sont envisagés :

- 1 – Responsabiliser et mobiliser collectivement.
- 2 – Améliorer l'autonomie et l'efficacité énergétique des exploitations.
- 3 – Développer les productions locales de qualité respectueuses de l'environnement.
- 4 – Développer les énergies renouvelables.
- 5 – Favoriser la recherche, l'expérimentation et l'innovation.

L'agriculture biologique s'intègre ainsi naturellement et à part entière dans le développement des productions de qualité, respectueuses de l'environnement."



Autres initiatives à découvrir



Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBIO.ORG

FICHES EXPÉRIENCE : Strasbourg • CAPR

FICHE MÉTHODOLOGIE

FICHES OUTILS : Agenda 21 • PNR • AAC • Biodiversité • Ville

TOUTES LES FICHES ACTIONS

DES SITES WEB À VISITER

www.pcet-ademe.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

www.observatoire-territoires-durables.org

www.solagro.org

www.rac-f.org

www.association4d.org

www.comite21.org

www.cerdd.org portail "Climat" rubrique "Plan Climat Energie Territorial"

DES DOCUMENTS À CONSULTER

ADEME. Construire et mettre en œuvre un PCET. 2009. : pcet-ademe.fr

RAC. Atténuer les émissions de GES du secteur agricole en France - Recueil d'expériences territoriales. 2013 : www.rac-f.org

RAC, FNH. Agriculture et gaz à effet de serre : Etat des lieux et perspectives : www.rac-f.org

CGDD. Consommer local, les avantages ne sont pas toujours ceux que l'on croit. n°158. 2013.

Synthèse bibliographique. RMT DevAB sur l'agriculture et le changement climatique (à partir de la page 145) : www.devab.org

INRA. Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques. Synthèse du rapport d'étude. 2013.

SOLAGRO, ATERRES 2050. Un scénario soutenable pour l'agriculture et l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050. 2014.

www.solagro.org

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. www.devlocalbio.org & www.fnab.org

Crédits photos : CASE, GABB32, Bio d'Aquitaine, CdC Val de Drôme

